

PROCÈS VERBAL du 18 septembre 2024 à 18h30

MM. Nathalie DURAND, Gilles MORGUE, Didier CASSAN, Béatrice CREPISSON, Gérard VALLET, Patrice TARDY-JEUNOT, Gérard ROUSSET, Myriam PINAZ, Marion DERLON, Céline DURAND, Nadège SIBEUD.

Excusés : Patrick LEPETIT, Claude EPARVIER, Emmanuelle BONNET

Secrétaire de séance : Marion DERLON

Pouvoirs : Claude EPARVIER à Nathalie DURAND, Emmanuelle BONNET à Didier CASSAN

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 10 juillet 2024 : **Votants : 13, Pour : 13**

Mme le Maire demande à rajouter une délibération au sujet d'une demande de subvention pour une étude sur les études, actions de prévention ou de protection contre les risques naturels des collectivités territoriales, le conseil municipal donne son accord.

1°) Délibérations

Demande de subvention pour les études, actions de prévention ou de protection contre les risques naturels des collectivités territoriales. Didier CASSAN présente le dossier et précise qu'il s'agit bien des eaux de ruissellements. Le devis de cette étude est intégré dans le budget 2024, Didier CASSAN souligne que cette étude sera utile pour le projet centre village **Votants : 13, Pour : 13**

Décisions modificatives : Mme le Maire détaille les différentes modifications

- écritures d'ordre de 8 160 € pour intégration et amortissements (éclairage public SDED)
- augmentation du chapitre 012 charges du personnel (prise en charge du yoga adapté, augmentation au niveau des charges du personnel et provisions pour créances douteuses pour un montant de 12 003,00 €, en contrepartie diminution de l'article bâtiment.
- écritures d'ordre pour modification imputation pour 9 686 €

Votants : 13, Pour : 13

Signature de la convention entre la commune de MANTHES et le département de la Drôme pour le yoga adapté. Cette convention est valable 1 an à compter du 1^{er} juin 2024. **Votants : 13, Pour : 13**

2°) Point sur les dossiers en cours

Sacristie : l'entreprise Ellipse doit intervenir le 26 septembre, néanmoins la DRAC n'a pas donné son accord pour le démarrage des travaux. Après de multiples appels, Didier CASSAN a pu joindre une personne de la DRAC qui doit se réunir avec ses collègues pour essayer de trouver des solutions rapides. Les travaux doivent durer 15 jours, si ceux-ci ne peuvent démarrer le 26 septembre, les travaux ne pourront se réaliser en 2024 et les subventions seront perdues.

Salle des fêtes : Lors de la réunion du 3 septembre, il a été décidé de déconstruire le bâtiment Haase tout en conservant la dalle et sans toucher aux fondations.

Mme le Maire a contacté la banque pour les prêts, un prêt à long terme et un prêt à court terme. Céline DURAND demande le montant du projet, Nathalie DURAND répond que le projet s'élève à 975 000 €, pour l'instant. Nathalie DURAND soumet au conseil de déposer les dossiers de subvention en 2025, le projet n'étant pas assez abouti actuellement, en effet, la rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France, afin de lui exposer le projet, n'aura pas lieu avant deux mois. Gérard VALLET rajoute que la problématique du photovoltaïque n'est pas résolue non plus. Nadège SIBEUD demande s'il y aura une incidence sur la convention EPORA, la réponse est non.

Rencontre avec Mme ANTON pour la limite du terrain dans le cadre du projet salle polyvalente. Lors de cette entrevue, Mme ANTON a proposé de vendre la maison située à côté de la Mairie pour 120 000 € et le terrain au fond du parc pour 75 000 €. Les élus jugent les propositions trop élevées.

Maison STUHLIK : le notaire en charge de la succession a proposé la vente de sa maison et le terrain jouxtant la salle des fêtes actuelle, la commune se positionne sur le terrain.

Logement au dessus de la Mairie : Le locataire est décédé, des travaux sont à prévoir avant de relouer.

Validé le 18/11/2024

Prieuré : Gérard VALLET a assisté à une réunion sur les sites clunisiens, le 4 septembre à TERNAY, (secteur 9) et notamment sur la candidature pour l'UNESCO. Le ministère de la culture a décidé de proposer uniquement 41 sites clunisiens sur 111. La décision sera prise le 11, 12 et 13 octobre à CLUNY.
Conférence le 20 septembre sur le Prieuré : Nadège SIBEUD a fait passer un mail aux élus pour l'inscription à la conférence.

3°) Questions diverses

Nettoyage du lac : Gilles MORGUE s'est renseigné au sujet du nettoyage du lac pour connaître le coût et les conditions. Un devis a été demandé.

Céline DURAND signale un chien qui divague depuis plusieurs semaines, et une multitude de chats au niveau de la route de la gare. Les élus évoquent de nombreuses divagations dans plusieurs quartiers.

Problème sur l'éclairage du jeu de boules qui reste éclairé toute la nuit. Gilles MORGUE s'en charge.
Congrès des Maires de la Drôme, mercredi 16 octobre à VALENCE.

Contentieux SYTRAD : le projet de réouverture du SYTRAD avec l'entreprise CHEVAL suit son cours. L'enquête publique a eu lieu, cependant une association de SAINT SORLIN, qui était en sommeil, a déposé un recours. Malgré le recours, l'entreprise CHEVAL peut démarrer son activité.

La commune de MANTHES a été saisie par son avocat, car le juge du Tribunal Administratif de GRENOBLE souhaite clôturer le dossier donc il faut prendre une décision avant le 10 octobre.

Nadège SIBEUD signale des abus sur la publicité le long des voies. Nathalie DURAND répond qu'il est interdit de poser de la publicité sur les panneaux de signalisation, en revanche la commune accepte des panneaux pour les associations voisines, le long des voies, sous réserve d'une demande d'autorisation et avec obligation de retrait dès que la manifestation est passée.

Les élus échangent sur les haies qui dépassent et sur l'élagage réalisé sur la commune. L'entreprise a démarré par la coupe au lamier avant de procéder à l'élagage.

La séance est levée à 21 h 01.